SAISON 2025 - 2026

DEMANDE DE RECLASSEMENT

SOUS-CLASSEMENT / SUR-CLASSEMENT

La demande de reclassement est faite auprès de la Direction Sportive de Haut Niveau.
Le Comité médical et la DTN valident ou non la demande de reclassement.
Le dossier est à envoyer à : reclassement@ffr.fr. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.
L'instruction du dossier dure entre 2 et 4 semaines, une fois la demande reçue par la FFR.

☐ **SUR-CLASSEMENT** ☐ **SOUS-CLASSEMENT**

JOUEUR(SE) CONCERNÉ(E) :	
NOM Prénom	
Date de naissance	
Club/Ligue	
Catégorie demandée	

*Documents **obligatoires** demandés*	**SOUS-classement**	**SUR-classement**
CERTIFICAT MÉDICAL mentionnant : Taille / Poids Indice Masse Grasse Attention particulière sur le rachis cervical	✓ **+** pathologie Raison médicale	✓ **+** *pour les filles* : Age 1ère règles, nombre de cycles dans l'année écoulée, si aménorrhée de plus de 3 mois
COURRIER DU CLUB motivant le reclassement	✓	✓
ATTESTATION DTL	Seulement pour le « **joueur débutant** » se mettant en danger dans sa catégorie de base	✓
AUTORISATION PARENTALE	✓	✓

Pour les garçons, 3 profils :
- le joueur repéré sur la filière de haut niveau par les managers PPF,
- le joueur ultra dominants, qui mettraient en danger les joueurs de leur catégorie,
- le joueur de petit gabarit et/ou débutant et/ou pour raison médicale qui serait en danger dans sa catégorie d'âge

Pour les filles, 3 profils :
- la joueuse repérée sur la filière de haut niveau par les managers PPF,
- une joueuse qui n'a pas accès à la pratique dans sa catégorie et pour qui le sur-classement favoriserait le développement, sans la mettre en danger physiquement,
- une joueuse de petit gabarit et/ou débutante et ou pour raison médicale qui serait en danger dans sa catégorie d'âge.

A savoir, qu'un(e) joueur(se) surclassé(e) ne peut pas évoluer au poste de 1ère Ligne dans les compétitions où les mêlées sont poussées.
La double licence est compatible avec le sur-classement (CODIR du 16/06/2020).